

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

No : R-4034-2018 (Phase 3)

**INTRAGAZ, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE**, société en commandite dûment constituée en vertu des lois du Québec et ayant sa principale place d'affaires au 6565, boul. Jean-XXIII, en la ville de Trois-Rivières, dans le district de Trois-Rivières, province de Québec, agissant aux fins des présentes par son commandité Intragaz inc., corporation régie par la partie IA de la *Loi sur les compagnies* (Québec), ayant son siège social à la même adresse;

(ci-après la « Demanderesse » ou « Intragaz »)

#### AFFIDAVIT

(Article 29 du Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie)

Je, soussigné, **ROCK MAROIS**, faisant affaires au 6565, boul. Jean-XXIII, en les ville et district de Trois-Rivières, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis président d'Intragaz;
2. J'ai connaissance et j'atteste la véracité des faits qui sont allégués dans les pièces et les réponses aux demandes de renseignements suivantes :

Cote Gazifère	Cote Régie	Questions DDR
Intragaz-8, Document 1	B-0090	
Intragaz-8, Document 2	B-0091	
Intragaz-9, Document 1	B-0092	1.1, 1.2, 2.1, 2.2., 3.1, 3.2
Intragaz-9, Document 1.1	B-0093	
Intragaz-10, Document 1	B-0094	3.1.1 à 3.1.13 et 3.2.1 à 3.2.4
Intragaz-10, Document 1.1	B-0095	

3. Je n'ai pas d'amendements ou de corrections à apporter à ces pièces ni aux réponses aux demandes de renseignements mentionnées au paragraphe 2 du présent affidavit;

4. J'adopte ces pièces et les réponses qu'elles contiennent mentionnées au paragraphe 2 du présent affidavit comme étant ma preuve documentaire dans le présent dossier.

ET J'AI SIGNÉ à Baie de Bouctouche  
au Nouveau-Brunswick, ce 6<sup>ième</sup> jour  
d'août 2020 :

---

**ROCK MAROIS**

AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT devant moi par  
un moyen technologique à Brossard, ce 6<sup>ème</sup> jour  
d'août 2020

---

Karine Martins #225 989  
Commissaire à l'assermentation pour le Québec  
et pour l'extérieur du Québec